

nistre ou d'une autre personne, qui a déjà été reproduit dans presque tous les journaux du pays. Il me semble que certains fonctionnaires se croient presque obligés de faire imprimer leurs discours. On peut constater à quel point nos travaux d'impression ont augmenté puisque nous sommes à construire un édifice de 13 millions de dollars pour loger l'Imprimerie nationale.

L'hon. M. BEAUBIEN: Quelles sont les fonctions du comité mixte des impressions à l'égard du poste que nous examinons en ce moment?

M. BRYCE: Je fais peut-être erreur, mais je crois qu'il ne s'occupe que de l'impression des travaux parlementaires.

L'hon. M. TURGEON: Je ne voudrais donner qu'un mot d'avertissement. Je partage la plupart des opinions qu'on a exprimées. Il y a peut-être un trop grand nombre de documents, ce qui accroît outre mesure le coût des impressions et de la soi-disant publicité. D'autre part, notre régime parlementaire exige que des rapports soient présentés au Parlement. Je désire autant que n'importe qui favoriser l'économie, mais nous devons nous demander s'il conviendrait d'ordonner aux fonctionnaires de ne pas présenter de rapports au Parlement. Le cas échéant, après avoir vécu pendant quinze ans sous un régime comportant la présentation de ces rapports au Parlement, nous serons peut-être accusés de passer outre au principe de la démocratie; on méprisera le Parlement. Il faut prendre garde. Il se peut qu'on imprime beaucoup trop de publications, mais je n'oserais me prononcer. Toutefois, je tiens à rappeler qu'il faut éviter de déroger au principe selon lequel les ministères du gouvernement doivent être en mesure de présenter des rapports complets et détaillés aux chambres du parlement.

L'hon. M. HAIG: Cela n'a rien à voir aux impressions. Les rapports présentés au parlement sont déposés sur le pupitre. Nous en avons eu un exemple hier soir.

L'hon. M. TURGEON: Si nous devons surveiller les dépenses de près, nous devons aussi éviter les dérogations au principe établi.

L'hon. M. HAIG: Le parlement exige que le gouvernement dépose certains rapports à la Chambre; c'est ce qu'il fait, mais rien ne l'oblige à faire imprimer toutes ces publications.

L'hon. M. REID: Il serait à souhaiter qu'on dépose tous ces rapports sur une même table, si nous pouvions en trouver une assez grande.

L'hon. M. HAIG: Prenons par exemple le ministère des Affaires extérieures. Il rédige et présente son rapport. Le ministre propose alors que cinq cents exemplaires anglais et deux cent cinquante exemplaires français soient imprimés. C'est ce qui fait monter les frais. Personne ne lit ces rapports. Un membre du Comité peut-il affirmer qu'il a lu tous les rapports que le gouvernement a distribués au cours de la présente session? A mon avis, personne n'en a lu même le dixième.

L'hon. M. TURGEON: D'où vient la coutume de proposer que tant d'exemplaires soient imprimés en anglais et tant d'autres en français? Mon court séjour à la Chambre des communes m'a appris qu'il y a parfois du mécontentement parce qu'on n'a pas imprimé assez d'exemplaires d'un rapport quelconque ou parce qu'il n'y a pas suffisamment d'exemplaires imprimés en une langue, et trop dans l'autre langue.

L'hon. M. HAIG: Peut-être bien.

L'hon. M. TURGEON: Ce sont là des choses dont il faut tenir compte.

L'hon. M. REID: Ces chiffres n'indiquent pas le montant global des sommes dépensées par l'Imprimerie nationale. Voici un chiffre approximatif de